

— CHÂTEAU DE CARIGNAN —  
*Anciennement Talence ou Motte-Verte*

Situé à l'est de l'église actuelle, dans un beau cadre de verdure, ce château fut au XIIe siècle, à l'origine de la paroisse de Carignan, devenue aujourd'hui notre commune.

C'est dans ce lieu que s'établirent les premiers seigneurs. Qui étaient-ils ? D'où venaient-ils ? Il est bien difficile de répondre à ces questions, car l'on trouve très peu de documents datant de cette époque. Cependant l'on voit apparaître des prénoms comme Robert, Carbonel, Raymond, Bernard, auxquels on ajoutait la mention « de Carenhan » avec le titre de donzet ou de damoiseau, ce qui indique qu'ils étaient bien les seigneurs du lieu, et cela à partir de la fin du XIIe siècle. Ce n'est qu'un peu plus tard, vers le milieu du XIIIe siècle, que l'on parle de la famille Canteloup dont l'histoire est contée avec le château du même nom. Cette dernière famille comme les précédentes, habita vraisemblablement le château jusqu'au début du XVe siècle. C'est en effet à cette époque-là que Raymond de Canteloup entreprit de faire réparer son château de Camarsac tombé en ruines.

A la suite de son changement d'habitation, il donna à bail le 13 janvier 1418 à Bernard Dailhan, la « maison noble de Talence avec une tour et entourée de murailles ». Il reste encore en bordure de la route une partie de ce mur. Cette famille Dailhan vécut dans ce château ainsi que dans celui de Canteloup jusqu'en 1480 environ. Elle avait donné deux maires à Bordeaux dans les siècles précédents.

Pourquoi cette « maison noble » avait-elle pris le nom de Talence ? parce qu'elle avait été pillée par les brigands, (dans la langue de l'époque « Talence » signifie « pillage ») ? l'hypothèse est plausible : le château était isolé, constitué d'une médiocre construction flanquée à l'ouest d'une tour du XIVe siècle ; il possédait aussi des oubliettes visibles encore au début de ce siècle.

La fin de la guerre de cent ans allait être néfaste à Raymond de Canteloup. Après le départ des Anglais dont il était l'allié, il dut subir les représailles de Charles VII, ainsi que 19 autres seigneurs ou bourgeois de la région. Le roi lui confisqua son château et sans doute tous les biens qu'il avait dans la paroisse, pour les donner à Pothon de Xaintrailles, un de ses plus vaillants capitaines. Celui-ci se vit octroyer également pour les mêmes raisons les biens des seigneurs de Roqueys à Tabanac.

Le compagnon de Jeanne d'Arc habita le château de Talence par intermittence. En effet, un document relate une menace de confiscation de biens par l'Archevêque, adressé à Pothon de Xaintrailles « Parochian de Carenhan » pour dîmes impayées depuis plusieurs années.

Le 15 mai 1460, il se rendit au Mont Judaïque, accompagné de quatre écuyers de sa compagnie et se présenta au couvent des Frères Prêcheurs, où Elie Roux prieur du dit couvent, assisté de ses frères capitulairement assemblés au son de la cloche comme il était d'usage de le faire, s'engagèrent envers Jean de Villaton, seigneur de Xaintrailles, de faire chanter une messe au soleil levant et avant tout autre messe, pour le salut de l'âme du dit seigneur et de sa femme et pour celle de ses ancêtres. En échange, le Maréchal de France donna au couvent la moitié des cens dus par plusieurs feudataires à Bordeaux et dans les environs.

Dans la liste des imposables l'on trouve sept habitants de Carignan, dont Johan de Langlade notaire, pour la somme de 20 sols payables le jour de « Totz Santz », Galhard Forthon 30 sols pour la Saint-Martin, Johan du Bédât, 3 livres etc...

Il rédigea son testament au château Trompette dont il était le gouverneur. Il indiqua qu'il était sain de corps et d'esprit et qu'il voulait être enterré dans la tombe préparée dans l'église du couvent de Saint-François de Nérac. Il consacra la somme de mille écus d'or à ses obsèques et anniversaires et distribua le restant à différentes églises et différents couvents de la région. Il légua aussi mille écus d'or pour payer les gages de ses serviteurs, pour marier les filles pauvres, faire des anniversaires dans ses terres, etc.

Les trois serviteurs furent eux aussi couchés sur le testament et eurent droit à 200 écus chacun. Quant à sa femme Catherine Brachet, il lui légua toutes les maisons qu'ils avaient acquises durant leur mariage, ainsi que l'usufruit de différentes seigneuries, dont celle de Xaintrailles située en Lot-et-Garonne et la propriété de ses biens meubles.

Il laissa à son neveu Naudonnet de Lacassagne, différentes baronnies ainsi que 300 écus d'or. Mais il voulut que ces biens fussent réservés aux héritiers mâles s'il en avait, sinon ils appartiendraient audit Naudonnet. Il y eut au moins un héritier mâle, car ce fut Arnaud de Lacassagne, fils de Naudonnet qui, plus tard, revendit la seigneurie de Roqueys à Carignan. Parmi les autres bénéficiaires l'on trouve Peyre de Roqueys qui hérita de la Seigneurie de la « Motha-Verda ».

Enfin pour se conformer à la coutume de Bordeaux, il légua au roi la somme de cent sous tournois, dont il voulut qu'il se contentât, le priant de se souvenir de l'âme dont le corps l'avait bien et loyalement servi tant qu'il avait vécu.

Comme il savait seulement signer, il fit rédiger son testament par Jean Guichard, notaire royal.

Peyre de Roqueys hérita donc de la seigneurie de Carignan, mais celui-ci malchanceux, ne garda son héritage qu'un an à peine. En effet Charles VII venant à mourir, son successeur Louis XI, fin politicien, jugea urgent de rendre certains privilèges aux Bordelais, car le commerce était moribond dans le pays depuis la dure répression infligée par Charles VIII.

Quand le roi arriva à Bordeaux en 1462, on se pressait au bureau des réclamations. En particulier Jean de Foix de Candale, captal des Benauges, spolié lui aussi de ses biens, et sa nièce Catherine de Canteloup, fille de feu Raymond. Ils demandèrent la restitution de leurs biens et l'obtinrent facilement - il n'en coûtait rien au roi - et qui par ailleurs, par sa femme Marguerite de Savoie, était allié apparenté aux Foix de Candale.

A la mort de Catherine de Canteloup, veuve de Bertrand de Gères, ses enfants, Jean et Jean-Bernard, héritèrent de tous ses biens qui étaient considérables. Quant à Martine, la jeune sœur des deux cohéritiers, elle dut décéder entre-temps car il n'en est pas question lors de la succession.

Outre Canteloup passé d'une façon obscure entre les mains de Gaillard Dubose, ce qui est actuellement la Motte-Verte devint aussi la propriété de ce même seigneur et resta enclavé dans le domaine de Talence jusqu'après la Révolution

Il est bon de signaler que le château de Carignan s'appelait au XV<sup>e</sup> siècle, la Motta-Verta » et reprit le nom de « Talence » au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce qui fit commettre de nombreuses erreurs aux historiens qui confondirent les deux Motte-Verte dans l'histoire des châteaux de la Gironde. A Les frères de Gères ne gardèrent le château qu'une dizaine d'années et vendirent tous les biens qu'ils possédaient dans la paroisse - dont

la seigneurie de la Peyrine - à Pierre de Vallier écuyer, avocat général pour le sire d'Albret au Parlement de Bordeaux, déjà possesseur de nombreuses seigneuries, en particulier dans le Médoc.

Homme de grande décision, dès son arrivée, il entreprit d'importants travaux au château et le fit grandir vraisemblablement du côté est. Il acquit de nombreuses terres aux alentours, les donna à bail et fit promettre aux preneurs de construire une maison dans les cinq années à venir. Il mourut en 1553 et fut enterré ainsi que sa femme Bertranne Arnaud, au couvent des Jacobins de Bordeaux.

Joseph, un de ses deux fils, hérita de Talence et de toutes ses appartenances dans la paroisse. Il était conseiller du roi à la cour du Parlement de Bordeaux et élu jurat par la noblesse de cette ville. Il épousa en 1559, Marguerite de Beugnet, dont il eut un fils, Jeshaban. Il s'était converti à la religion réformée et voulut être inhumé au temple de Montaigu.

A cause de sa rançon, il eut des difficultés financières, sa veuve fi contrainte de vendre ses biens de Carignan au seigneur Jean Dubernet.

Cette famille qui avait une grande notoriété, joua dans la Guyenne un rôle très important. Elle fut en correspondance avec le duc d'Epéron, Henri de Bourbon, Louis XIII, Louis XIV enfant et le Cardinal Mazarin.

Jean Dubernet avait épousé Beatrix de Chimbaud en 1583. Celle-ci lui donna quatre enfants. C'est l'aîné, Joseph, qui lui succéda au titre de seigneur de Talence et de la Peyrine. Il était en même temps président à la cour de Parlement de Bordeaux. Marié en premières noces avec Catherine de Benoi sa cousine, il en eut trois filles. Veuf, il épousa en 1633 Marguerite de Sernir elle-même veuve de Jacob de Secondat. Joseph Dubernet mourut en 1652 Auparavant il avait marié Anne, une de ses filles, née du premier lit, avec un fils de sa seconde femme, Jean Baptiste, Gaston de Secondat, écuyer, avocat au Parlement de Toulouse, baron de Montesquieu.

De cette union naquirent trois enfants. L'aîné, Jean Baptiste mourut sans enfants. Le second, Joseph, était chevalier de l'ordre de Malte. Le troisième Jacques, hérita des seigneuries de Carignan à la mort de son frère aîné. Ils maria en 1686 avec Françoise de Pesnel.

C'est de cette union que naquit en 1689, l'écrivain Charles Louis d Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu.

Nous trouvons la demande faite par Gaston de Segondat pour la construction d'une chapelle au château de Talence.

Après avis favorable du curé de Camblanes, l'Archevêque de Bordeaux donna l'autorisation de construction en 1658.

Cette-ci, aujourd'hui désaffectée, semble se trouver englobée dans le bâtiments agricoles.

Et le château de Talence changea encore de mains. Un contrat du 2 juillet 1683, reçu par Dunoyer notaire, indique en résumé ceci : Jacques de Secondat de Montesquieu, écuyer, vend à François Juliot de la Devise tous les bien qu'il possède dans la paroisse de Carignan, entre-deux-mers, pour la somme de 30 000 livres.

Aucun événement n'a marqué le séjour de cette famille au château de Talence. On célébra dans la chapelle du château, le mariage d'Ignace de Tortaty, écuyer, avec Marie de Montaigne, sans doute une parente de châtelains. Ces derniers marièrent leur fille Marie à François de Coursol le : 1711. Cette union fut prolifique car ils eurent cinq enfants. Leur fils aîné appelé également François, devint propriétaire de ce domaine comme l'indique l'extrait du registre des ensaisnements de l'Entre-deux-mers, où déclare jouir de ces biens depuis le décès de son père en 1756.

Il est intéressant d'en faire le dénombrement : maison noble de Talence situé dans la paroisse de Carignan avec toutes ses appartenances et dépendances, une autre seigneurie appelée à la Peyrine », un Bourdieu appelé « Labat une métairie appelée « Cazaugras » aujourd'hui « Lalande », plus diverses parcelles, le tout environ 400 journaux (aujourd'hui 135 hectares). Ajouter encore la maison noble de Fonchereux dans la paroisse de Montussan dont dépendent deux métairies, l'une de « Chéreu », l'autre de « Seguin », plus un Bourdieu dit « La Sauvetat >> avec vignes et bois le tout contenant 200 journaux. plus des cens et rentes sur des tenements et maisons, enfin une autre maison avec 14 journaux de fonds, située en Queyrie, paroisse de Cenon, anciennement appelée à Malus et aujourd'hui « « Coursol ».

Une de ses sœurs, Marie-Françoise, se maria en 1731 avec Jean de Vassal, écuyer, seigneur de Foulanon.

La seconde, Françoise, se maria avec Jean Josph Gauffreteau lui aussi écuyer, en date du 5 octobre 1757. Quand la Révolution éclata, ce dernier émigra en Allemagne.

C'est à ce moment-là que les ennuis de cette famille commencèrent. Il y eut d'abord une perquisition dans le château, conduite par le juge de paix de l'arrondissement de Cenon, accompagné de Daureau, maire, et de Chauveau secrétaire. Ils levèrent les scellés apposés sur certains meubles. Ils procédèrent à la confiscation de liasses de titres relatives aux biens du châtelain, parmi lesquelles il y avait de vieux parchemins écrits en gothique.

Ils confisquèrent également deux gobelets d'étain parsemés de fleurs de lys, ainsi que deux chenets gravés des mêmes fleurs maudites. Six cuillères et fourchettes marquées aux armoiries de la maison, subirent le même sort ; le tout fut transféré à la maison communale. Les ci-devant subirent diverses humiliations, dont une réjouit particulièrement les habitants de la paroisse. A la sortie de la messe, tous les nobles ou roturiers, jugés inciviques, furent contraints de faire le tour de la place, juchés sur un âne, sous les quolibets de la foule. Cependant, l'on consentit qu'un des frères Cursol, aveugle et infirme, fasse le circuit monté sur un cheval.

Les victimes envoyèrent une lettre aux administrateurs du district de Bordeaux pour relater les faits et demander protection. Mais le maire Rivière soutint que tout était faux et qu'en sa connaissance, aucun acte répréhensible selon la loi, n'avait été commis.

Informé qu'il existait un rassemblement chez le citoyen Cursol, le conseil municipal se transporta sur les lieux et constata qu'un autel avait été dressé dans une chambre haute de la maison, qu'on y trouvait divers ornements à l'usage du Culte Romain. Qu'il y avait dans une pièce voisine, plusieurs personnes étrangères à la maison. Un religieux allait célébrer l'office et il n'était pas assermenté. Aussi un procès-verbal fut-il dressé contre le citoyen Cursol et le religieux ; le résultat en reste inconnu.

Quelques mois plus tard, la municipalité de Carignan demanda aux autorités de Bordeaux de faire procéder à l'arrestation de plusieurs citoyens de la commune, depuis toujours hostiles à la Révolution : d'abord le citoyen Jean-Baptiste Fauquier qui avait refusé d'affranchir deux de ses concitoyens du droit de féodalité et avait une attitude contre-révolutionnaire : ses armoiries n'avaient pas disparu de la porte de son logis, puis contre les frères Cursol et leur sœur, la veuve Vassal qui n'avaient tous trois jamais voulu prêter le serment, contre les Caudeyran senior et junior qui habitaient Lamothe et avaient tenu des propos inciviques, et enfin contre le citoyen Terrien, suspecté de nuire à la tranquillité publique : il avait réuni chez lui une assemblée de fanatiques et avait eu l'audace d'inviter un prêtre non-assermenté pour bénir son bétail.

Ce prêtre fut arrêté au port de la Bastide par Jean-Gabriel Bobin, citoyen de la commune, qui le dénonça et le fit traduire à la maison d'arrêt de Bordeaux

Ce vertueux personnage fut plus tard notaire à Carignan pendant de nombreuses années.

De ces demandes d'arrestation, une seule fut prise en considération,

celle de Jean-Baptiste Fauquier, seigneur de Canteloup. Le dénouement est raconté dans l'histoire de ce château.

Enfin la tempête passée, les frères Cursol, déjà âgés, finirent leurs jours paisiblement au château et moururent au début du XIXe siècle.

François Cursol n'ayant pas eu d'enfant, ses neveux et nièces se partagèrent l'héritage et s'empressèrent de vendre leurs parts respectives. C'est son neveu, Bernard Cursol domicilié à Verzel en Allemagne qui hérita du château de Talence avec toutes ses appartenances.

Il le revendit à Jacques Simon de Létang Grandpré, demeurant à Bordeaux rue Huguerie, pour la somme de 67 000 Francs, en date du 9 août 1804. Dans l'acte de vente, on indique que le vieux château est bien délabré, et entouré de murailles.

Il possède également un moulin à eau à une meule. Chose curieuse, le vendeur se réserve les meubles et objets mobiliers, les vaisseaux vinaire, les bestiaux gros et menus, et les récoltes de toute nature, même celle du vin et du bois coupé. Il se réserve aussi l'usage du cuvier jusqu'après les vendanges : il le rendra libre en novembre. Toutes ces clauses étaient contraires aux usages de l'époque, car les maisons étaient vendues meublées et les produits de la terre étaient alloués à l'acheteur.

Monsieur de Létang ne garda pas le château longtemps et aucun fait n'y marqua, son court séjour. Notons seulement qu'il fut conseiller municipal et refusa la place d'adjoint au maire. Le château n'en garda pas moins son nom pendant plus d'un demi-siècle. Le 10 février 1814, le château fut acheté conjointement par Don Etienne Géaldez, marquis de Casapalacio, et par son beau-père, le Général Etienne Donna, aide de camp de Joseph Bonaparte, roi d'Espagne pendant les quelques années d'occupation de ce pays.

Fils d'un batelier du Rhône, le Général Donna s'engagea dans un bataillon de volontaires, fut nommé capitaine en 1793, et arriva au grade de Général grâce à son seul mérite. Bonaparte le remarqua, l'entraîna avec lui et le recommanda à son frère Joseph qui en fit son aide de camp. C'est dans ces circonstances que sa fille Eugénie qui l'avait suivi en Espagne, se maria avec le marquis de Casapalacio, général de division.

L'armée française fut contrainte de battre en retraite et de se replier en France, et avec elle les futurs acheteurs du château. Le gendre du Général Donna avait tout intérêt à ne pas s'attarder en Espagne, car il aurait été aussitôt jugé comme « collaborateur » et condamné en conséquence.

Il est bon de revenir sur la vente du château de Talence pour indiquer que

ce domaine était bien plus conséquent que de nos jours, car il englobait le lieu-dit « Lalande » une partie de Baritault et une partie de Léon. Il débordait aussi sur la commune de Fargues. La superficie était de 150 hectares environ. La vente rapporta 80 000 F.

Monsieur de Létang avait négligé son logis, n'y avait fait faire que quelques réparations sommaires, les nouveaux acheteurs qui voulaient s'y installer, furent contraints d'effectuer une réfection totale du château. Les armoiries du marquis furent gravées sur la façade et sont toujours bien visibles aujourd'hui.

Citadin de goût, possédant une fortune personnelle, Casapalacio se fit construire un hôtel particulier, situé 11 cours du XXX Juillet, sur l'emplacement de l'ancien château Trompette.

Son beau-père, le Général Donna, préférant la campagne, resta seul au château. Il eut un différend avec le maire de Carignan au sujet du chemin communal passant près du moulin de « Domingo ». La municipalité voulait faire élargir ce chemin et menaçait de faire démolir une digue. Le Préfet dut intervenir et donna tort à la commune : les choses en restèrent en l'état.

Le marquis de Casapalacio décéda dans son domaine de Talence le 14 juin 1834. De son mariage avec Mlle Donna étaient nées trois filles. La première, Léocadie, épousa M. Buxo, négociant, et mourut en couches après avoir donné naissance à un fils prénommé Oscar qui ne vécut que cinq ans.

La deuxième, Mercedes, se maria avec M. Capelle, médecin bordelais bien connu. C'est elle qui hérita de la totalité des biens de ses parents, car sa jeune sœur, Eugénie, avait suivi de peu ses parents dans la tombe.

L'héritage comportait : le domaine de Talence estimé à 80 000 F, un immeuble à Bordeaux, 11 cours du XXX Juillet estimé 160 000 F, des mines, une usine, des maisons à Potosi en Bolivie, plusieurs maisons à Lima au Pérou, plus de nombreuses rentes d'un capital de 500 000 F environ.

Le marquis de Casapalacio avait été dépossédé de grandes propriétés en Espagne par le nouveau gouvernement, à savoir : un domaine à Murcie, indivis avec le Général Stralez et un autre à Arganda, donné à sa femme par Joseph Bonaparte, alors roi d'Espagne.

Madame Capelle donna naissance à deux filles qui, fait assez rare, se succédèrent auprès du même mari. En effet, l'aînée, prénommée Marie, épousa en 1856 le comte Arthur Tringant de Beaumont, issu d'une ancienne famille bourgeoise du Libournais anoblie par charge au XVIIIe siècle.

De cette union naquit un fils, Gabrielle. Peu après sa naissance



Mme de Beaumont mourut et son mari... surmontant cette douleur, épousa sa belle-sœur peu de temps après. Prénommé Cécile, elle lui donna elle aussi un autre fils Antoine.

En 1870, à la mort de Mme Capelle, le couple de Beaumont hérita tous ces biens. En voici les articles concernant les dépendances : 668 hectolitres de vin rouge de la récolte 1870 estimé à 12 950 F, 200 hectolitres de vin blanc 1870 estimés à 2 580 F, 688 hectolitres de vin rouge 1869, estimés à 16 987 F, 132 hectolitres de vin blanc estimés à 1 885 F. Plus deux barriques de vin blanc 1868 estimés à 70 et trois barriques de vin rouge 1865 estimées à 300 F. Vu les cours pratiquées ce moment-là, l'on peut dire que l'estimation était très dévaluée. L'on trouve aussi 25 hectolitres de froment 400 F, 17 orangers 170 F, 2 juments d'âges 800 F, un cheval 50 F, 3 vieux chevaux de labour 300 F – décidément tout était vieux – 1 vache 150 F, deux paires de bœufs ?, 1 omnibus à deux chevaux 1000 F, 1 calèche transformée en landau 1000 F, 1 coupé 700 F.

Les ravages causés par le phylloxéra obliger Leconte de Beaumont à hypothéquer sont bien il le fit par tranches successives de 1882 à 1891 et fut contraint de vendre sa lance en 1892 à Honoré Picon, son voisin qui possédait déjà les domaines contigus de Bariteau et de la marmite.

Né à Philippeville en 1847, Honoré Picon était le fils de Gaétan Picon fondateur de la marque mère Picon en 1836, Lors de la conquête de l'Algérie

Sa venue en France fut causée par des soucis de santé les Algériens ne convenaient pas à l'une de ses filles blanches Il fonda alors une usine à la Bastide mais les débuts furent difficiles car la mère Picon était peu connue dans notre pays. Il trouva un stratagème astucieux pour faire connaître sa marque en envoyant ses ouvriers demander un Picon et vendait sa qualité dans tous les bars de la région. Les jours suivants les représentants arrivés à Lartour furent bien accueillis et revirent avec des carnets remplis de commandes. La marque fut ainsi lancée. Dès son arrivée Honoré Picon fit subir à Talence d'importantes transformations. Tout d'abord le vignoble ravagé par le phylloxéra fut totalement reconstitué en plan américain greffé merlot Malbec Cabernet il fut aussi agrandi à son maximum de sorte que la surface plantée en vignes sur ces domaines atteignit 100 ha au début du siècle pour une production de 3000 hl de vin. Le château fut entièrement rénové et agrandi par l'addition d'une orangerie un nouveau cuvier et des déchets furent construits pouvant contenir 7000 hl. Ce vin obtient de

nombreuses médailles à différents concours. A l'exposition de Bordeaux en 1895, M. Picon fut mis hors concours comme membre du jury. Sa propriété citée en exemple, était une des plus importantes et des mieux tenues de la région, comme l'avait été auparavant celle de M. Régis à Sabatey.

Marié à Blanche Picon, sans doute une cousine, il eut cinq enfants de ce mariage : Philippe, mort en bas âge, Gaëtan, chevalier de la Légion d'Honneur, maire de Carignan de 1905 à sa mort à 1912, Félix, Marie-Thérèse, mariée à André Louit et Blanche mariée en premières noces à M. Damoy, directeur d'une importante maison de vin du même nom.

Honoré Picon était conseiller général, membre du conseil des directeurs de la Caisse d'Epargne de Bordeaux, président fondateur de plusieurs sociétés sportives, maire de Carignan en 1904, mort en exercice l'année suivante, victime d'un accident d'automobile à Castelnaudary. Il était aussi chevalier de la Légion d'Honneur. Signalons enfin qu'une rue de la Bastide porte son nom.

A sa mort, deux de ses enfants se partagèrent ses biens dans Carignan : Blanche mariée en secondes noces avec M. Brustier, hérita de Talence qui avait pris définitivement le nom de château de Carignan et son frère Félix hérita de Baritault et de la Marmette. Soit 80 hectares pour le premier lot et 75 hectares pour le second.

M. Brustier mourut en 1917. Sa femme contracta un troisième mariage l'année suivante avec Louis Gonfreville, qui était, chose curieuse, un ami de collège de ses deux précédents maris.

A ce moment-là, le domaine se transforma et devint un lieu d'élevage, la vigne étant réduite à 3 hectares.

Tout d'abord assureur maritime à Bordeaux, Louis Gonfreville entra en 1924, comme administrateur de la société Picon et en devint le président directeur de 1935 à 1939, date de sa mort.

Si l'on énumère ses titres, on imagine une vie bien remplie. Juge au Tribunal de Commerce, 1928, président de ce même tribunal 1936-1938, membre de la chambre de commerce 1938-1939, président du comité de la foire de Bordeaux depuis 1927, conseiller permanent du commerce extérieur, conseiller de la banque de France, son activité et sa compétence dans ces divers domaines, avaient rallié toutes les sympathies. Louis Gonfreville, président de l'Automobile-Club du Sud-Ouest (1929-1937), avait fondé en 1925, une école de mécaniciens automobiles, sous le contrôle de la préparation militaire. Il était aussi président fondateur du Rotary-Club de Bordeaux, ainsi que président du Cercle de Voile d'Arcachon. Chevalier

de la Légion d'Honneur 1929, officier 1937, Croix de Guerre 1914-1918, officier du mérite agricole, officier d'Académie et titulaire de nombreux ordres étrangers. Et enfin maire de Carignan 1926-1939. C'est à ce titre qu'il était président de l'association des maires de la Gironde.

Homme généreux pour sa commune, et en particulier pour les enfants des écoles, sa mort fut cruellement ressentie et laissa toute la population dans une grande tristesse.

Sa femme, veuve une troisième fois, revendit le domaine l'année suivante André Abadie, épicier en gros de son état, qui rénova le château et améliora esthétique du parc et de la cour fleurie. Il reconstitua le vignoble défaillant et la surface fut portée à 14 hectares pour une production de 600 à 700 hectolitres de vin Une maison fut également construite pour le régisseur Fils d'une famille nombreuse, André Abadie commença à travailler très jeune. Des 1928, il créa un magasin d'alimentation qui se développa et devint une importante maison de gros. MER De 1930 à 1940, il présida l'Union Commerciale de l'épicerie bordelaise et régionale. En 1936, il fut appelé à la vice-présidence du syndicat général de l'épicerie de Bordeaux et du Sud-Ouest et nommé expert auprès du tribunal de Bordeaux

Mobilisé de 1939 à 1940, il fut à son retour désigné comme fournisseur des camps de prisonniers et à cette occasion, en entente avec les services de la Croix-Rouge, il améliora et adoucit leur sort. A la libération, il fut nommé président d'honneur des cartes rouges.

Philantrope au plein sens du terme, il consacra plusieurs heures par jour, DU C pendant près de 30 ans, à rendre service à tous ceux qui venaient lui demander conseil ou appui. Les milliers de personnes ayant défilé dans son bureau de la rue Delurbe peuvent en témoigner.

Il avait la passion de la conciliation, cherchait à réconcilier les particuliers opposaient des différends délicats à résoudre. Psychologue et compétent, il y réussissait souvent et en retirait une grande satisfaction personnelle. Le Château de cet aimable amphitryon était le lieu de rencontre de nombreuses personnalités de la région. Ainsi de nombreuses affaires ou projets étaient-ils décidés après un bon repas.

André Abadie était chevalier de la Légion d'Honneur (1956), officier Académie (1939) et officier du Mérite Commercial (1949). Retiré des Postfaires en 1974, il mourut en 1980 dans son château de Carignan. Le jour de ses obsèques, l'église de Carignan était trop petite pour accueillir la foule de ses amis venus lui rendre un dernier hommage.

Ses filles ne gardèrent pas le domaine et le revendirent l'année suivante à M. Pieraerts Philippe, exportateur d'alcool et habitant Neuilly. Il acquit aussi la même année, Léon, domaine qui lui était contigu, ainsi que 5 hectares à la Motte Verte, vendus par Maître le Barazer, ce qui porte la surface totale à 110 hectares. Agrandi à son maximum, le vignoble occupe à ce Jour 35 hectares pour une production moyenne de 1 800 hectolitres de vin. M. Pieraerts fit effectuer d'importants travaux de rénovation à tous les bâtiments et en particulier à l'intérieur du château, le plaçant ainsi, parmi les plus coquets de la région.